



Déclaration préalable à la CAPD du 11 juin 2019

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CPAD des Côtes d'Armor,

Tout ça pour ça...

Sera le titre de la déclaration préalable des représentants du personnel du SE-UNSA 22.

Effectivement, tous ces bouleversements imposés en urgence par le ministère auront permis une plus-value exceptionnelle de 4 nominations à titre provisoire et autant par le biais du MUG, spéciale tisane Blanquer bien indigeste.

Quel stress ! En tout premier lieu pour les personnels des directions académiques qui auront eu un travail colossal à fournir, dans un laps de temps indécent et nous en avons conscience.

Cerise sur le gâteau, le gentil mel envoyé par le ministre le week-end dernier aux directions académiques a dû leur mettre du baume au cœur.

Nous tenons donc à remercier les services de leur travail, des heures supplémentaires que les personnels ont dû faire afin de finaliser un mouvement qui a pu avoir lieu assez tôt malgré les contraintes incessantes dues aux problèmes techniques, récurrents, rencontrés par ce fameux logiciel non testé avant utilisation et généralisation.

Passé ce début de déclaration abordé avec l'angle fédéral pour les personnels administratifs bien impactés par ce mouvement, revenons maintenant aux personnels directement concernés par ce mouvement départemental dont les règles ont été profondément bouleversées.

Nous vous remercions de nous avoir entendus et d'avoir somme toute atténué la portée négative de ce mouvement, en tout cas au niveau local. La tenue des GT préalables est très importante et il faut se féliciter qu'ils aient eu lieu dans notre département.

Le premier constat aura été que certains de nos collègues ont été particulièrement inquiets de ces nouvelles règles et, finalement, n'ont pas participé, ce qui a un peu bloqué le mouvement.

Pour les autres collègues non titulaires ou victimes de fermeture de classe, cette nouvelle mouture a généré bien des inquiétudes avec notamment les fameux vœux obligatoires (MUG) et la crainte de la « balayette » finale. De telle sorte que, point positif finalement, les collègues pourraient être contents d'être sans poste.

Nationalement, pour le SE-UNSA, la préparation difficile des opérations de mouvement ne garantit en rien une meilleure satisfaction des aspirations des enseignants tout en répondant aux besoins du système. Cela met également les personnels participant en insécurité et les personnels administratifs sous pression, qui se retrouvent de manière inacceptable incités voire contraints de travailler les week-ends et les jours fériés...

Nous vous demandons localement ce qui a été demandé au ministre, dans un énième courrier intersyndical, à savoir :

- d'accorder le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue à la dite « balayette » voire « catapulte » qui affecte les fameux codes 999.
- que les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement en zone infra sur des postes non choisis spécifiquement.

Peut-être qu'au final ce mouvement aura eu un intérêt majeur, celui de se rendre compte de l'importance des représentants du personnel dans ces opérations fondamentales de mutation.

Nous n'oublions pas, comment pourrions-nous le faire, que ce mouvement sera peut-être le dernier dans cette configuration et que, l'année prochaine, toutes ces opérations pourraient se faire sans représentants du personnel si l'on se fie aux funestes orientations prises par la loi dite de « transformation » de la Fonction publique.

Gageons que, si cela se confirme, ça sera un beau cadeau pour vos services qui, en plus de la charge de travail habituelle, pourraient crouler sous les recours... Un sacré progrès assurément et un bénéfice assuré pour le fonctionnement du service...

Cela nous amène à évoquer les difficultés de santé rencontrées par nos collègues que nous évoquerons avec les maigres moyens alloués aux postes adaptés.

Permettez-nous de trouver ce manque de moyens presque honteux au regard des situations difficiles vécues par certains de nos collègues.

N'oublions pas que nous devons travailler de plus en plus longtemps, que nos élèves sont de plus en plus difficiles et que la médecine du travail n'existe pas à l'Éducation nationale. Sans oublier que dans notre académie, ce sujet est traité au niveau rectoral.

Pour en revenir au sujet principal de cette CAPD, à savoir le mouvement, le taux de satisfaction est en très légère augmentation, satisfaction à mettre en rapport avec les postes supplémentaires de TRS qui ont été injectés et à la diminution du nombre de stagiaires.

Ou comment en revenir à mon expression de départ : tout ça pour ça...

Autre remarque : elle concernera les postes soumis à entretien, nous nous interrogeons toujours sur les critères de choix...

Il reste encore de nombreux collègues sans poste et les possibilités de mutation diffèrent selon le territoire. A fortiori lorsque ces territoires concernent des zones limitrophes aux départements que ne peuvent rejoindre nos collègues lors des opérations de mutation (permutés). A terme, cette non prise en compte nationale répercutée départementalement ne risque-t-elle pas de bloquer le mouvement dans certains secteurs par ailleurs fragilisés démographiquement ?

En ce qui concerne les exeat-ineat nous aborderons ce sujet lors de cette instance, non sans rappeler la dimension humaine importante de ces possibilités de mutation et la souffrance engendrée, sans oublier l'impact financier.

Un mot sur la loi « dite de confiance » :

Le Sénat a supprimé le projet d'établissement public des savoirs fondamentaux avec l'aval du ministre qui a pris acte de la mobilisation de la communauté éducative contre un projet mal, tellement mal ficelé et opaque qu'il a nourri toutes les craintes. Le SE-Unsa, qui a largement contribué à la mobilisation, se félicite de cette suppression. Elle doit être définitive.

Cependant, cette victoire des personnels, des parents et des élus sur ce sujet ne doit pas cacher que la majorité sénatoriale a aggravé le projet de loi sur d'autres points, en s'attaquant à plusieurs règles statutaires qui régissent l'exercice du métier d'enseignant.

Ainsi les sénateurs, pourtant prompts à dénoncer le manque de concertation du gouvernement quand il s'agit des collectivités, ont jugé que le dialogue social avec les représentants des personnels était là superflu.

Les sénateurs ont ajouté :

- l'instauration d'un rapport d'autorité entre le directeur d'école et les professeurs des écoles adjoints et sa participation à leur évaluation ;
- le caractère obligatoire de la formation continue en dehors du service d'enseignement ;
- la possibilité de déroger aux obligations réglementaires de service dans le cadre des expérimentations ;
- la possibilité de déroger aux règles statutaires pour affecter des enseignants dans des zones peu attractives ;
- l'attribution au chef d'établissement d'un droit de regard sur le recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation de son établissement.

Pour le SE-Unsa ces dispositions constituent de véritables lignes rouges à ne pas franchir. Le SE-Unsa demande aux parlementaires qui participeront à la Commission mixte paritaire parlementaire de supprimer ces dispositions.

Nous concluons en rappelant notre attachement au paritarisme indispensable aux droits et à la protection de nos collègues.

L'UNSA est attachée à tout le service public et celui-ci est clairement en danger, la loi « dite » de transformation s'apparentant plutôt à une loi de destruction du service public...

Nous vous remercions de votre attention.